

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-5614
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2485 pour la réalisation en mode conception-construction de la cour municipale	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> DOS-2485 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 12-Souvenir-Labelle <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-12-11 <b>Date CM souhaitée :</b> 2025-01-14		
<p><b>Actions :</b> ADJUDICATION</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui</p> <p><b>Contrat</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>No contrat :</b> DOS-2485  <b>Estimation :</b> 52 313 625,00 \$  <b>Montant :</b> 52 313 625,00 \$</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Mode de sollicitation :</b> Appel de proposition  <b>Type de contrat :</b> Exécution de travaux  <b>Durée du contrat :</b> 24 mois  <b>Récurrence :</b> Non  <b>Reconduction :</b> 0  <b>Nombre d'addendas :</b> 20  <b>Résultat :</b> Voir pièce jointe (rapport d'adjudication)</p> <p><b>Projet(s)</b> 17330</p> <p><b>Financement</b>  <b>No Règlement</b> L-13127</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Titre</b> Décrétant la conception et la construction de la cour municipale et décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ à cette fin.</p> <p><b>Autre source :</b> Rés. pmt comptant, excédent affecté CM &amp; Plan Clim.</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-5614
---------------------------	---	------------------------------

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2024-11-05	CM-20241105-1027	MODIFICATION - RÈGLEMENT L-13127

Résumé

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20240709-649, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro L-13127 décrétant la conception et la construction de la cour municipale et décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ à cette fin;

ATTENDU QUE la Ville peut modifier le Règlement numéro L-13127 par résolution selon l'article 365 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 du Règlement numéro L-13127 pour y énoncer la source de financement du montant de 20 987 000 \$;

ATTENDU QUE cette modification n'augmente pas les charges des contribuables et ne modifie pas l'objet du Règlement L-13127;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne  
 APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu:

de modifier le Règlement numéro L-13127 décrétant la conception et la construction de la cour municipale et décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ à cette fin, et ce, afin que l'article 2 du règlement se lise comme suit:

«2. Le conseil autorise, aux fins du présent règlement, la dépense d'une somme n'excédant pas 50 987 000 \$ y compris le montant des dépenses contingentes et, pour se procurer cette somme, autorise:

- un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 30 000 000 \$;
- une appropriation d'un montant de 13 050 000 \$, prise à même les fonds disponibles du Règlement numéro L-12698 créant une réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations;
- une appropriation d'un montant de 7 937 000 \$ prise à même les fonds disponibles de l'excédent de fonctionnement affecté pour la cour municipale.

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec ladite appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.».

Un débat s'engage.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 12 en faveur et de 7 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Isabelle Piché, Paolo Galati, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2024-5658)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2024-07-09	CM-20240709-649	ADOPTION - RÈGLEMENT L-13127

Résumé

Le greffier adjoint par intérim substitut mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou  
 APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13127 décrétant la conception et la construction de la cour municipale et décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ à cette fin.

Un débat s'engage.

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-5614
<p>Le conseiller Paolo Galati soulève une question de privilège quant au point d'ordre soulevé par le conseiller Nicholas Borne.</p>		
<p>Le conseiller Achille Cifelli demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 13 en faveur et 6 contre:</p>		
<p>M. Stéphane Boyer, maire et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;</p>		
<p>les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.</p>		
<p><b>ADOPTÉ</b></p>		
<p>(SD-2024-2649)</p>		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2024-06-05	CE-20240605-2047	LANCEMENT - APPEL DE PROPOSITIONS - CONTRAT DOS-2485
<p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p>		
<p>d'autoriser le lancement de l'appel de propositions pour la réalisation en mode conception-construction du projet de la cour municipale;</p>		
<p>d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel de propositions dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les propositions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel de propositions.</p>		
<p>(SD-2024-2931)</p>		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2024-05-22	CE-20240522-1891	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13127
<p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p>		
<p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le L-13127 décrétant la conception et la construction de la cour municipale et décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ à cette fin.</p>		
<p>(SD-2024-2649)</p>		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2024-04-03	CE-20240403-1142	DEMANDE DE CANDIDATURES PAR VOIE D'APPEL DE QUALIFICATION PUBLIC - CONTRAT DOS-2366
<p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p>		
<p>de demander des candidatures par voie d'appel de qualification public pour la réalisation en mode conception-construction du projet de la cour municipale;</p>		
<p>d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel de qualification dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les candidatures devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel de qualification.</p>		
<p>(SD-2024-1495)</p>		
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2024-02-21	CE-20240221-597	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2167
<p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p>		
<p>d'adjuger le contrat DOS-2167, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels d'un vérificateur de processus dans le cadre du projet de la cour municipale, pour une période de 36 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p>		
<p>Eve-Marie Le Fort 124 173 \$.</p>		
<p>(CT:1784903) (SD-2024-413)</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-5614
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Dans le cadre du projet de la nouvelle cour municipale, la présente demande vise à conclure le processus de sélection de l'entrepreneur qui aura pour mandat la réalisation du projet en mode conception-construction.</p> <p>Le processus de sélection de l'entrepreneur s'est déroulé en 2 étapes. La première étape, soit l'appel de qualification DOS-2366, s'est déroulée du 8 avril 2024 au 16 mai 2024 et était ouverte à tous. Les candidatures reçues étaient évaluées sur la base de critères prédéterminés mettant l'accent sur l'expérience, la compétence, la qualité et les capacités des équipes présentées par les candidats.</p> <p>Au terme de l'appel de qualification, un maximum de 3 candidats ayant obtenu le meilleur pointage pouvaient être invités à participer à la deuxième étape du processus, soit l'appel de propositions DOS-2485, qui s'est déroulé du 11 juin 2024 au 31 octobre 2024. Outre le dépôt de la proposition finale, cette étape du processus prévoyait le dépôt d'une proposition initiale, ainsi que des ateliers de discussions tenus individuellement avec chacun des proposants.</p> <p>Il est à noter qu'une vérificatrice du processus (Me Ève-Marie Le Fort) a été mandatée par la Ville afin d'observer le déroulement du processus de sélection et de fournir un avis indépendant quant à son intégrité, à sa transparence et au traitement équitable des candidats et des proposants. Dans son rapport final, la vérificatrice du processus conclut que le processus de sélection s'est déroulé en conformité avec les principes d'équité, d'impartialité et de transparence.</p> <p>Le projet de la nouvelle cour municipale s'inscrit dans le programme du pôle civique de la Ville de Laval à même le quadrilatère entre le boulevard du Souvenir, une future rue (dans l'emprise de l'allée d'accès actuel au stationnement arrière hors-sol), la rue Cardinal et le boulevard Chomedey. C'est le site occupé notamment par l'hôtel de ville, ainsi que les services des finances et de l'urbanisme. Le remplacement de l'actuelle cour municipale par un centre juridique moderne et innovant, véritable pôle civique au service de la population, s'avère notamment nécessaire en raison du fait que l'actuelle cour municipale est arrivée en fin de vie utile et est obsolète pour les besoins contemporains.</p> <p><b>STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT</b> =====</p> <p>En fonction du marché actuel, le mode de sollicitation retenu pour la sélection de l'entrepreneur responsable de la réalisation du projet de la cour municipale consiste en une demande de propositions avec discussions et négociations (mode de sollicitation prévu aux articles 573.1.0.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)).</p> <p><b>SUITE DU CONTEXTE EN PIÈCE JOINTE AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL</b> Pièce jointe au sommaire décisionnel: rapport d'adjudication (documentation en liasse incluant notamment la suite du contexte, divers rapports, les analyses de conformité et le formulaire de prix).</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le présent investissement de 47 769 313 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet « Cour municipale » pour lequel un montant de 54 098 000 \$ est prévu au PTI dont 24 441 000 \$ en 2025. Financement : règlement d'emprunt L-13127 et subvention Plan Climat du MELCCFP (maximum 2 865 725 \$)</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>Articles 573.1.0.5, 573.1.0.7 et 573.1.0.12 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p> <p>Veillez noter qu'afin d'assurer la confidentialité du nombre et de l'identité des proposants jusqu'à l'adjudication du contrat, un mot de passe a été activé quant au rapport d'adjudication joint au sommaire décisionnel, et ce, afin de respecter l'article 573.1.0.7 de la Loi sur les cités et villes. À la suite de l'adjudication du contrat par le conseil municipal, une pièce non protégée par mot de passe sera ajoutée au sommaire décisionnel afin de compléter le processus de ce sommaire et permettre le traitement administratif par les différents services de la Ville une fois le contrat dûment adjugé.</p> <p>Cette dépense est prévue dans la mesure #2 - Programme pour la mise en application de la politique écoresponsable des bâtiments municipaux du Plan Climat pour une économie verte et pourrait être financée en tout ou en partie par l'entente de subvention pour la réalisation de mesures du plan climatique du ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP).</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-5614				
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil:</p> <p>d'adjuger le contrat DOS-2485, au proposant et au montant mentionnés au rapport d'adjudication joint au sommaire décisionnel, pour la réalisation en mode conception et construction de la cour municipale, le tout selon les termes et conditions de sa proposition et des documents d'appel de propositions;</p> <p>d'autoriser le Service du greffe à ajouter au sommaire décisionnel le rapport d'adjudication sans la protection d'un mot de passe après l'adjudication du contrat DOS-2485.</p> <p>(CT:1822425)</p> <p>de financer l'investissement par le règlement d'emprunt L-13127</p> <p>(CT:1822425)</p>						
<p><b>CERTIFICATION</b></p>						
<p>Numérotation des finances : 1822425    Coût estimé affectant l'année en cours : <b>47 769 312,50 \$</b>    CM requis :Oui</p> <p><b>Annotation(s)</b></p> <p><b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;">           DUBOIS, Monsieur REMI (55379)         </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;">           2024-12-09         </td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">           Trésorier         </td> <td style="width: 50%; text-align: center;">           AN - MS - JR         </td> </tr> </table>			DUBOIS, Monsieur REMI (55379)	2024-12-09	Trésorier	AN - MS - JR
DUBOIS, Monsieur REMI (55379)	2024-12-09					
Trésorier	AN - MS - JR					